

Compte-Rendu Conseil d'administration 12 mars 2024

Nota bene :

Ce CA s'est déroulé de manière informelle avec la mise en débat, puis en vote de certains sujets sur plusieurs jours par le biais du Discord Fédéral, pour répondre toujours aux urgences Nations Cup et réorganisation de la Qualif'.

Vote soumis au CA au cours du mois de mars 2024 :

- **Règlement de la Phase de Mercato pour le tournoi de Qualification Nations Cup**

Resp. Projet : Shaka

Contexte : à l'issue des deux premiers tournois de Qualification, certains joueurs commençaient à démarcher les gens pour la composition des équipes, ce qui soulevait pour d'autres des questions sur le cadre de cette phase de Mercato.

La FFTM a donc décidé d'avancer la publication du règlement de la phase de Mercato, conçu pour suivre la philosophie de la consultation (création d'équipe compétitive pour la Nations Cup et plus chill pour le WTC) tout en évitant les dérives ou les problèmes interpersonnels.

Mise en vote du texte (disponible sur la page des Qualifications) sur proposition de Shaka :

Pour : Amandil, Shaka, Ar-Mandô, Davax, puech, Barbecue

Contre :

Abstention :

Non exprimé : Coco, Romain, Asdru, Tordek, Ikorih

- **Date des deux tournois en équipe**

Contexte : suite à la validation du décalage de calendrier vu lors du précédent CA.

Tournoi de Qualification Nations Cup : 15/16 septembre 2024 ; Grenoble

Tournoi de Qualification WTC : 19/20 octobre 2024 ; FWC, Paris

Validé par le Président par impératif de force majeure (croisement des disponibilités des salles et des arbitres)

- **Validation de la seconde équipe Nations Cup**

Resp. Projet : Barbecue

Contexte : dans la continuité du vote de validation d'une seconde équipe à la Nations Cup au format « découverte ».

Glorfindel nous a proposé sa composition d'équipe pour l'équipe découverte de la Nations Cup :

Glorfindel (Capitaine)

Carpu (Co-capitaine)

Aira Mornie

Goodbeer

Bababibel

Syli

Nom : Grande Armée

Glorfindel a demandé à la FFTM de trancher elle-même sur le choix du dernier joueur entre deux joueurs, lui-même n'arrivant pas à se décider pour diverses raisons.

Le Bureau a donc procédé à un vote pour accélérer l'avancement du dossier nécessaire à la bonne conduite des activités fédérales.

Comme Glorfindel avait déjà recruté un co-capitaine « vétéran » en la personne de Carpu et un autre ayant aussi déjà fait des événements internationaux, bien qu'il y a longtemps (Bababibel), la FFTM a naturellement orienté son choix vers le joueur restant n'ayant jamais fait d'évènement internationaux, pour respecter les clauses de créations de la seconde équipe sur un format « découverte ».

Pour le joueur novice : Amandil, Shaka, Ar-Mandô

Pour le joueur plus expérimenté : Barbecue

Non exprimé : Coco

- **Rajout d'un paragraphe à la Charte éthique de la FFTM et à la Chambre arbitrale sur les joueurs jouant à l'international**

Resp. : Amandil

Texte soumis, sur proposition de Shaka :

Compétitions internationales

Dans le cadre de leur pratique du hobby, les joueurs de MESBG peuvent être amenés à se rendre à l'international pour disputer diverses compétitions. Ces compétitions sont parfois accessibles à tout public (ex : Ardacon) ou sur sélection (ex : WTC, Nations Cup...).

Sciemment ou non, chaque joueur français qui prend part à un tel évènement représente par son comportement et son attitude dans le jeu l'intégralité de la communauté francophone et la France.

Il est attendu de ces joueurs une exemplarité équivalente à celle exigée en France, voire supérieure, ce qui se traduit par un total respect de la charte éthique et des valeurs de la FFTM. Cet état de fait est encore plus vrai si le joueur est membre d'une équipe de France issu d'un circuit de sélection des joueurs pour représenter notre pays à l'international.

Si elle n'est pas compétente pour arbitrer les événements à l'international, la FFTM se réserve certains moyens d'action pour préserver l'image de la communauté francophone en cas de manquement grave d'un joueur lors d'une compétition internationale.

Ainsi, si un écueil lui est remonté, la FFTM, par le biais du référent OTQ, peut diligenter une enquête auprès des organisateurs des événements internationaux et/ou auprès des joueurs témoins. En cas de faute avérée, la FFTM, par le biais de la Chambre Arbitrale se réserve le droit de recourir à une ou plusieurs des sanctions à disposition de la Chambre, ainsi que à la sanction suivante :

- Déchéance immédiate du statut de membre d'une équipe de France

En ce qui concerne les événements internationaux ouverts à tout public, la FFTM pourra contacter officiellement un organisateur pour l'alerter sur les problématiques comportementales d'un joueur français afin que l'organisateur puisse prendre, s'il le souhaite, toute mesure qui lui paraîtra appropriée (refus d'inscription, mise en alerte des arbitres présents à l'évènement...).

Pour : Shaka, Amandil, Ikorih, Barbecue, Ar-Mandô, Davax

Contre :

Abstention :

Non exprimé : Tordek, Coco, Asdru, Puech, Romain

- **Point info : gestion des « Mercenaires » Nations Cup**

Resp. Sujet : Barbecue

Contexte : L'évènement n'a malheureusement pas réussi son pari audacieux de regrouper 20 pays différents dès la première année. Ainsi, pour que l'évènement puisse quand même avoir lieu, les organisateurs ont décidé à contrecœur mais pour des raisons financières et logistiques d'accepter, la première année, de compléter des équipes incomplètes avec des joueurs d'autres nationalités.

L'annonce a été fait publiquement sur Facebook mais la FFTM était déjà en contact avec les organisateurs pour gérer les candidatures françaises.

Le contact a donc été repris avec notre contact pour invalider les candidatures de joueurs ayant déjà fait le WTC cette année et pour mettre en avant les autres candidatures de français méritant.

La FFTM décide de recommuniquer sur le fait qu'elle reste la référente sur ce genre d'activité pour structurer le process et que ce ne soit pas la jungle, même si d'autres pays n'ont pas de structure similaire et que les qualifications ou candidatures se font un peu à la loi de la jungle.

Pas de vote : prolongation des décisions prises à l'issue de la consultation.

Le 12 mars 2024